



Convocation des enfants mineurs 1 et 3 ans tribunal !!! pourquoi

Par **pipomolo**, le **23/02/2010** à **10:14**

Bonjour, rnNous avons deux enfants âgés de 3 ans et demie et d'un an ,nous sommes séparés ,aucun jugement n'a été décidé jusqu'ici,on s'est toujours arrangé a l'amiable et donc les enfants vont chez leur père toutes les semaines.nous ne souhaitons pas changer ce mode de garde car il convient très bien a nos enfants qui on toujours été habitué comme sa et depuis plus de deux ans pour le plus grand ,donc 15 jours serait un grand changement pour les enfants qui ne leur serait pas bénéfique.peut ont nous obliger a changer notre mode de garde et nous imposer tout les 15 jours meme si nous ne le voulons pas pour nos enfants ?? rnautre chose que je ne comprends pas,pourquoi la présence des enfants est elle obligatoire au tribunal ?? ils sont si jeunes !!!! alors cela nous inquiète bocou car si les enfants auraient été plus grands mais la un an et 3 ans et demie !!! c'est pas le meilleur endroit pour des si jeunes enfants qui vont se demander se qu'il se passe et se qu'ils font la.deplus ,le fait que la présence des enfants est obligatoire ,serait il possible que le juge décide de nous retirer les enfants et les palcer en famille d'acceuil ,tout le temps que la décison final concernant les jours de garde etc soit rendu car sa ausi se serait la pire des choses pour les enfants !!! ils en seront traumatisé a vie et puis nos enfants ne sont pas du tout en danger pour quoi que se soit,ya juste eu une manque de stabilité au nivo des jours de garde mais falé bien tenté plusieurs apprcohe afin e voir si s convenait ou pas aux enfants et ici depuis un mois sela se passe bien a ce nivo ,c'est fixe et régulier toutes les semaines rnrndonc en résumé:pourquoi la présence de si jeunes enfants est 'elle obligatoire ??? et serait il possible que le juge décide de placer nos enfants en falille d'acceuil,le temps que la descison soit rendu définitivement rnrnmerci d'avance de votre réponse